

PRESENTS : Joseph THEBAULT, **Maire**, Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Nicolas AUBIN, **Adjoints**. Raymond BLOUET, Mathieu LEVILLAIN, **Conseillers municipaux délégués**. Annick VIVIEN, Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Chrystel CAULET, Mélynda HASSOUNA, Caroline COPPENS, Nicolas VOLLE, Flavie ANNE, David LE LARGE, Christine PERTUISEL, Pierre PIRON, Mathias JOLY.

EXCUSÉS ET PROCURATIONS : Betty GAYVRAMA à Régine LEFEUVRE, Sophie RABORY à Jean-Paul RONSIN, Jean RONSIN à Raymond BLOUET, Mylène MENARD, Fabien GRIGNON à Mélynda HASSOUNA.

SECRETAIRE de SEANCE : Jean-Paul RONSIN.

À défaut de précision, les délibérations sont votées à l'unanimité

ORDRE DU JOUR ; ajout validé en question diverse

PV des DELIBERATIONS du 24 novembre 2025 ; arrêté.

STATUTS DE MONTFORT COMMUNAUTÉ

Le conseil municipal est favorable à la proposition de modification des statuts de Montfort Communauté structurés en 3 blocs de compétences :

- compétences obligatoires,
- compétences supplémentaires soumises à l'intérêt communautaire,
- compétences facultatives non soumises à l'intérêt communautaire.

La modification intègre le futur cinéma communautaire dans la compétence « culture », des critères de subvention pour les compétences sport et culture, et la compétence coopération décentralisée. Elle supprime la compétence « transport des écoles et des ALSH vers les équipements communautaires ».

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL des GENS du VOYAGE

A l'exception d'une abstention, le conseil municipal émet un avis favorable aux prescriptions identifiées dans la fiche territoriale du schéma départemental des gens du voyage pour 2026-2032.

Il n'est pas favorable aux préconisations du schéma.

Les prescriptions concernent :

- 1 terrain de grands passages (adapté été/hiver) d'un Ha maximum à Bédée,
- 12 terrains familiaux locatifs (TFL qui sont des logements adaptés dits PLAI ou de terrains aménagés familiaux) :
 - 5 à Montfort-sur-Meu,
 - 2 à Bédée,
 - 2 à Pleumeleuc,
 - 1 à Breteil,
 - 1 à Iffendic,
 - 1 à Talensac.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption urbain au 102 Les Tardivières.

DEMANDES DE SUBVENTIONS A L'ETAT

Le Conseil Municipal sollicite des subventions de l'Etat au titre de la DETR-DSIL-FIT 2026 pour :

- des travaux à l'église (beffroi et cloches) d'un montant de 66 039,19 € HT au taux de 30%,

- des travaux de rénovation thermique et d'isolation de la maison de la rue de la Cité ; au taux de 30% sur un cout de 62 569,65 HT,
- des travaux de remise en fonctionnement et de création de poteaux d'incendie ; 25% du montant de 20 917 € HT.

INSTAURATION d'INDEMNITES POUR OCCUPATION SANS TITRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Outre l'action pénale, le gestionnaire du domaine public peut réclamer une indemnité à l'occupant sans titre, après mise en demeure infructueuse. Considérant que les voitures « ventouse » portent atteinte à la sécurité des usagers de la route et des trottoirs, le conseil fixe ces indemnités à :

- 20 € / jour pour l'occupation irrégulière d'un véhicule léger de moins de 3.5t OU l'encombrement du domaine public sur une surface comprise entre 1 et 20 m²,
- 40 € / jour pour l'occupation irrégulière d'un PL ou véhicule professionnel de plus de 3.5 T ou l'encombrement du domaine public sur une surface allant de 21 à 50 m².

DOMMAGE DE TRAVAUX

Le conseil municipal décide de dédommager de 250€ le propriétaire de la parcelle ZE168 pour l'abattage irrégulier d'un pied de châtaigner lui appartenant, lors des travaux préalables à l'aménagement du lotissement de la Bastille.

QUESTION DIVERSE – AVENANT LOT 13 salle de sport

Le conseil municipal rectifie le montant de l'avenant au lot 13 (Électricité courants faibles) qui porte le marché à 167 626,62 € HT, et non à 167 539,45 € HT.

INFORMATIONS

- Téléthon 2025 ; les dons collectés s'élèveront à plus de 5 340€. La première adjointe remercie les organisateurs
- La parade des tracteurs illuminés qui a traversé le bourg de Bédée le 13 décembre a été appréciée
- Le Marché de Noël des 19 et 20 décembre se clôturera par un spectacle pyrotechnique
- Un agent technique a été mordu par un chien en divagation
- Vols dans le cimetière
- Suite à la demande de l'enseigne Leclerc, la CDAC n'a pas accordé l'extension d'un ensemble commercial dans l'ancien bâtiment du Leclerc de Pleumeleuc.

Séance levée à 21h45.